

Belgian Disability Forum

Assemblée générale du 26/02/2015

Procès-verbal

Présences

Présents

DESMET	Emilie	ALTEO asbl
TREMOUROUX	Marc	ALTEO asbl
BODART	Philippe	ALTEO asbl
RUTJES	Bernadette	ANAHM asbl- NVHVG vzw
BAKRIM	Hayat	ANLH asbl-vzw
LEMIERE	Catherine	ASPH asbl
BOURDEAUDUCQ	Christine	ASPH asbl
MARLIERE	Gisèle	ASPH asbl
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
VERSTRAETE	Filip	FEVLADO vzw
BOUQUELLOEN	Frederic	FFSB asbl
BOUKERDOUS	Anaïs	FFSB asbl
SCHLEMBACH	Peter	Kleines Forum
BORRE	Ingrid	KVG vzw
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
KEMPEN	Marc	KVG vzw
TOLFO	Flavio	Les Briques du GAMP
VRDAG	Ronald	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
ROMBAUTS	Jokke	UNMS/NVSM
WILMET	Eric	UNMS/NVSM
NIESTEN	Reinhart	VFG vzw

Procurations

TOURNE	Johan	LCM-ANMC	à ALTéO - Philippe Bodart
LODOMEZ	Jacques	AP3	À ASPH – Catherine Lemièr
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC	À ALTéO - Philippe Bodart – Non valable
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw	À VFG vzw – Ingrid Borré – Non valable

Excusés

TOURNE	Johan	LCM-ANMC
LODOMEZ	Jacques	AP3
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw

Absents

FINDERS-BINJE	Patrick	AHVH asbl-vzw
DE SMET	Herman	AHVH asbl-vzw
GOBLET	Dominique	ALTEO asbl
LONOBILE	Gaetano	ALTEO asbl
VERHAEGEN	Patrick	ALTEO asbl
KEMPENEERS	Thérèse	ANAHM asbl - NVHVG vzw
HERMAN	Stéphanie	ANLH asbl-vzw
RENARD	Elisabeth	AP3 asbl
DEGODENNE	Léon	ASPH
DOHET	Isabelle	ASPH asbl
De WISPELAERE	Nathalie	ASPH asbl
TIHON-DECOKELE	Christiane	Belgisch MS-Liga - Ligue belge de la sclérose en plaques
VAN HOOREBEKE	Andy	FEVLADO
GOFFIN	Emilie	GAMAH asbl
SNOECK	Vincent	GAMAH asbl
SPODEN	Doris	Kleines Forum
HECK-ZAPPELLI	Laure	Kleines Forum c/o Aktion Behinderten Hilfe
VERMEEREN	Henk	KVG vzw
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw
SCHREUDERS	Pierre	KVG vzw
COLSOUL	Danielle	LCM-ANMC
DUBOIS	Marc	LCM-ANMC
GREOLI	Alda	LCM-ANMC
JAVAUX	Christian	LCM-ANMC
LEUS	Ignace	LCM-ANMC
PEIRSEGAELE	Bert	LCM-ANMC
STORME	Annelies	LCM-ANMC
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
TOURNE	Johan	LCM-ANMC
de MEULENAERE	Bernadette	Le Silex asbl
KUMPS	Virginie	Le Silex asbl
AGONI	Cinzia	Les Briques du GAMP
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw

JARDIN	Noëlla	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
MAGIS	Michel	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
BRAGGAAR	Jacques	UNMS/NVSM
DEBBAUT	Peter	UNMS/NVSM
DESCHAMPS	Ivan	UNMS/NVSM
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVSM
LUYPAERT	Yvette	UNMS/NVSM
RUEBENS	Bruno	UNMS/NVSM
STEEMANS	Irène	UNMS/NVSM
XHROUET	Marc	UNMS/NVSM
DENAYER	Eddy	VFG vzw
SOREE	Viviane	VFG vzw
ENGELN	Marieken	VFG vzw
WEYTJENS	Annelies	VFG vzw
NIESTEN	Reinhart	VFG vzw

Le Président, Pierre Gyselinck, constate que le quorum est atteint : 14 organisations membres sont présentes ou valablement représentées. Il déclare l'Assemblée générale ouverte. Il remercie les présents et signale les excusés.

1) Approbation du PV de l'AG du 11 février 2014

F. TOLFO demande de pouvoir consulter les comptes 2013 qui n'avaient pu être diffusés pour des raisons techniques à l'AG de 2014.

O. Magritte précise qu'il sont joints à ceux de cette année.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 est approuvé sans remarques.

2) Membres : affiliations et désaffiliations 2014

La Secrétaire générale, Gisèle Marlière constate que le Conseil d'administration n'a pas reçu de nouvelle demande d'affiliation ni de désaffiliation.

3) Présentation du Rapport d'activité 2014

Le Président cède la parole à la Secrétaire générale, Gisèle Marlière, pour la présentation du rapport d'activité 2014 (joint en annexe au présent rapport).

En introduction, celle-ci explique la situation dans laquelle se trouve le BDF au niveau de son secrétariat réduit à une seule unité, pendant 10 mois sur 12 au cours de l'année 2014, et de surcroît confronté à un enjeu majeur : le rapport alternatif du BDF . Elle remercie chaleureusement le secrétariat pour le travail accompli.

Elle passe en revue les points importants de l'année écoulée.

1. UNCRPD

a) Publication du rapport alternatif du BDF

L'année 2014 a été marquée par un travail très intensif pour la rédaction du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD).

Le rapport finalisé a été envoyé à Genève et placé sur le site du BDF en français, néerlandais et anglais. Les recommandations du BDF ont été traduites en allemand et en version « facile à lire ». Les versions audio des recommandations, en français et en néerlandais ont pu être mises en ligne. Ces différents supports ont permis une large visibilité du rapport alternatif au niveau supranational.

Au niveau belge, un plan de communication spécifique a également été mis en place pour garantir un suivi intéressant à cet outil, auprès de la presse et du grand public mais aussi du politique avec une transmission à tous les ministres fédéraux, régionaux et communautaires. Le rapport a également été favorablement accueilli par les différentes assemblées parlementaires du pays .

Enfin, pour l'information des personnes handicapées elles-mêmes, l'effort était demandé aux associations membres du BDF. Elles regroupent au total quelques 250 000 personnes handicapées et membres de leurs familles. Les associations membres du BDF ont reçu toute l'information nécessaire sur le rapport, son élaboration et son contenu ainsi que sur le processus en cours au niveau de l'ONU, afin de pouvoir les répercuter vers leurs membres (sites Internet, périodiques, etc.).

a) Présentation du rapport alternatif au Comité des droits des personnes handicapées

G. Marlière rappelle que l'ONU prévoit une étape intermédiaire avant la tenue de ce qu'il appelle le « Dialogue constructif » entre l'Etat membre et le Comité des droits des personnes handicapées (seconde moitié du mois de septembre 2014). Elle est l'occasion pour les experts du Comité des droits des personnes handicapées de discuter avec les délégations des organisations qui ont rendu un rapport alternatif ou un rapport parallèle.

Trois organisations belges avaient rédigé un tel rapport : un rapport alternatif pour le GRIP et le BDF, un rapport parallèle pour le Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances. Le défi était de permettre à chacun d'exprimer ses points

d'attention dans un temps de parole imparti et réduit : 1 heure, au total, pour les trois organisations).

L'exercice contraignant a permis de ramener un rapport de 270 pages à 9 priorités. Un accord a été trouvé sur les axes suivants :

- la coordination et la transversalité des politiques entre les différents niveaux de pouvoirs
- le soutien et la mise en place d'instances officielles de consultation d'organisations représentatives des personnes handicapées, dans chaque entité fédérée
- l'offre insuffisante de services permettant une vie autonome et la participation à la société, en ce compris la situation des personnes de grande dépendance
- l'accessibilité universelle
- l'emploi
- la situation des personnes handicapées internées
- l'éducation
- le soutien à la personne par du personnel formé et compétent
- le soutien à la prise de décision

Cet exercice a permis de mettre positivement en lumière un secteur associatif fonctionnant sur une mode concordant, structuré et intégré.

b) Suivi des recommandations du Comité à l'Etat belge

En 21 recommandations, le Comité des Droits des Personnes Handicapées a indiqué aux décideurs politiques belges quels sont les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires, en priorité, pour progresser vers une meilleure inclusion des personnes handicapées dans la société belge.

Certaines recommandations présentent un aspect particulièrement stratégique, à savoir

- Développement d'un plan stratégique « handicap » (§6)
- Participation des personnes handicapées dans les processus de décision les concernant (§10)
- Nécessité de disposer de statistiques et de données exploitables au niveau politique (§43)
- Evolution vers un enseignement inclusif (§24)
- Mise en place d'un mécanisme de soutien aux familles ayant des enfants handicapés (§35)
- Mise en œuvre de l'assistance à la prise de décision (§37)

- Etablissement d'une planification contraignante en matière d'accessibilité (§22)
- Garantie du droit à l'emploi (§39)
- Conception d'une stratégie de sensibilisation au contenu de l'UNCRPD (§18 et 20)

Un rapport intermédiaire sera déposé en août 2019 ; il sera l'occasion pour l'Etat belge de présenter le suivi donné aux recommandations et pour le secteur associatif de souligner les défis non rencontrés. Il balise, de la sorte, le travail à fournir par les autorités belges et par le BDF dans les prochaines années.

c) Le suivi de la Convention au niveau supranational

• Conférence des Etats Parties

A l'instar de ce qui s'était passé les années précédentes, le Président du BDF, Pierre Gyselinck et la Présidente du CSNPH, Gisèle Marlière, ont représenté la société civile belge lors de la Conférence des Etats-Parties à l'UNCRPD. Les frais de représentation ont été pris en charge par l'Etat fédéral.

Beaucoup d'Etats ont mis en évidence la nécessité d'une avancée significative en terme de récolte et de méthodologie d'utilisation de statistiques relatives aux personnes handicapées. Ce positionnement généralisé apporte bien évidemment de l'eau au moulin de nos revendications. Il ne faut pas se priver de le répéter en toutes occasions : les données et statistiques permettent de prioriser les objectifs et soutiennent les discussions au niveau politique.

Il est une chose que l'on peut continuer de déplorer dans ces réunions au plus haut niveau : la participation de la société civile quasiment inexistante. Cependant, pour la première fois, la Présidence de la séance a clairement exprimé sa déception sur ce point et demandé que cet aspect fasse l'objet d'une attention augmentée en 2015. Ces aspects doivent être améliorés pour les réunions suivantes. Il en va de la crédibilité de l'ONU. Le BDF écrira en ce sens à l'EDF et, éventuellement au Secrétariat général de l'ONU dans l'optique de la conférence 2015.

• Autres actions dans le cadre des Traités « Droits de l'Homme »

Le rapport alternatif a été l'occasion de mettre le BDF dans une visibilité très forte. Le BDF a aussi pris des initiatives dans une série d'autres reportages

internationaux, par exemple dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

2. Liberté de mouvement et accessibilité

Le BDF reste particulièrement attentif et actif dans le dossier de la « Carte de mobilité » pour les personnes handicapées. Malheureusement, en 2014, ce projet n'a pas reçu l'attention nécessaire au niveau européen. Il reste un enjeu de taille pour le BDF et sera mis en exergue dans chacune des rencontres nationales et internationales que le BDF mènera dans les prochaines années.

Le BDF a assuré une nouvelle fois la coordination du jury belge d'« Acces.City Award ». Il se pose énormément de questions quant à la procédure et aux critères de reconnaissance du prix. Il constate le faible taux de candidatures des villes belges et européennes. Il a fait part à l'EDF de ses réserves concernant la poursuite de l'expérience. Dans la foulée, il a exprimé son plus vif mécontentement quant à l'organisation des Journées Européennes de la Personne Handicapée : les temps de parole pour les personnes elles-mêmes étaient fortement réduits. Les intervenants officiels faisaient de la figuration et étaient peu percutants dans leurs interventions, par ailleurs souvent hermétiques et peu soucieuses d'être accessibles sur le plan intellectuel pour toutes les personnes handicapées.

Le Président propose à la Secrétaire Générale de mettre une terme à son temps de parole afin de respecter le timing de la réunion. Il rappelle que le rapport d'activités est très complet et que le secrétariat peut apporter des compléments d'informations à tout qui le souhaite. Il propose de passer à l'approbation mais avant cela laisse la parole aux membres.

F. TOLFO demande ce qui sera fait de ce rapport ?

G. MARLIERE répond que cela se retrouve dans le plan d'actions. Celui-ci a été endossé par tous les Conseils d'avis et sera donc le fil conducteur des priorités 2015.

4) Approbation du Rapport d'activité 2014

Le rapport d'activité 2014 est approuvé à l'unanimité.

5) Présentation des comptes 2014

Le trésorier, Philippe Bodart, présente les comptes 2014 du BDF.

L'actif s'élève à **41.224,37€**.

Il signale que le poste « clients » se compose principalement de remboursements qui doivent nous parvenir de l'EDF suite à la participation des représentants du BDF aux réunions statutaires, soit **8.851,36€** lors de la clôture..

Il souligne qu'au cours de cette année 2014, le BDF a eu la possibilité d'être représenté lors de la Conférence des Etats Parties de l'UNCRPD à New-York. Mais cette année, l'ensemble des frais inhérents à ce déplacement ont été directement pris en charge par le SPF Sécurité sociale. Le BDF n'a donc pas dû avancer l'argent.

Le passif s'élève à **41.224,37€**

Le trésorier rappelle que les réserves constituées ont été mises légèrement à contribution comme budgété pour couvrir les frais liés à la production du rapport alternatif et à sa défense à Genève, en avril et septembre 2014. La décision des entités fédérées de permettre aux organisations représentatives des personnes handicapées de participer au dialogue constructif nous a permis de limiter fortement les frais de déplacement et de séjour lors de la session de septembre..

Il souligne que le BDF doit s'acquitter chaque année d'une cotisation de **8000,00€** auprès de l'EDF. Le Conseil d'administration veille à ce que le BDF dispose toujours au minimum d'une année d'avance pour le paiement de cette cotisation

Actif et passif sont en équilibre.

Le trésorier explique que le total des charges s'élève à **15.663,43€**, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Il pointe le fait que les postes traduction et publication sont quasi intégralement liés à la publication du rapport alternatif. Par ailleurs, le poste « frais de déplacement » reprend, d'une part les déplacements à l'étranger effectués dans le cadre des réunions organisées par l'EDF et d'autre part les frais liés au déplacements à Genève dans le cadre du rapport alternatif. Ceux-ci ne sont pas identifiés dans le tableau, mais il précise qu'ils s'élèvent à 2.678,58€.

Le trésorier précise que le total des produits s'élève à **19.119,43€** en augmentation de **889,82€**.

A titre indicatif, il précise que le poste « Participation aux frais » correspond aux remboursements reçus de l'EDF suite à la participation à des réunions européennes. L'EDF a remboursé dans l'année l'ensemble de ce que nous avons avancé et a rattrapé une partie de son retard antérieur. Ceci explique l'augmentation relative des produits

Le compte de résultat pour l'exercice 2014 présente un boni de 3.456,00€.

La santé financière du BDF est saine et les réserves constituées permettront au BDF de faire face aux frais prévus dans le cadre du suivi du rapport alternatif.

6) Présentation du rapport de la commissaire aux comptes 2014

Catherine Lemièrre a été chargée de l'établissement de ce rapport. Olivier Magritte lui a remis l'ensemble de la comptabilité du BDF et s'est tenu à sa disposition une après-midi pour une compréhension exhaustive des mouvements. Elle a effectué les vérifications d'usage et écrit son rapport sur la base des constats. Le Président lit le rapport en séance. Il ne comporte aucune réserve.

7) Approbation des comptes 2014

F. Verstraete pose la question de l'utilité de ce rapport puisque le BDF ne reçoit pas de subside ?

P. Gyselinck souligne que le commissaire extérieur n'est effectivement pas obligatoire mais il n'en reste pas moins nécessaire de faire superviser le travail des administrateurs et protéger tant le CA que l'AG.

F. Verstraete constate que ce les mouvements concernent de petits montants mais il peut comprendre l'approche.

G. Marlière attire l'attention sur le travail bénévole du Commissaire

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans observations.

8) Décharge de la Commissaire aux comptes

L'assemblée accorde la décharge à la commissaire aux comptes.

9) Décharge des Administrateurs

L'assemblée accorde la décharge aux administrateurs.

10) Présentation du budget pour l'année 2015

Le Trésorier, Philippe Bodart, devant se rendre à une autre réunion, présente dès à présent, le budget 2015.

Les postes de dépenses habituels en matière d'assurance, de publication, de représentation et de tenue de comptes ont été prévus. Il ne sera probablement pas nécessaire de faire appel aux réserves antérieures.

F. TOLFO s'étonne de la hauteur de la cotisation et demande au CA ce que le BDF retire de l'EDF ? Peut-on espérer plus ?

G. Marlière est d'avis qu'il faut demander toujours plus ! Ceci étant dit, il faut savoir que le montant de la cotisation est variable en fonction du statut de la structure (ONG ou Conseil national), du PIB, de la population de l'Etat membre concerné.

L'EDF suit toutes les matières européennes dès lors qu'elles présentent un impact sur les personnes handicapées. L'EDF recourt à ses membres pour avoir des avis et leur implication. Il réalise un travail participatif avec ses membres (ex : carte de mobilité). On peut regretter que la carte a pris une ampleur au niveau européen qui n'était pas voulue (et ne l'est toujours pas) par le BDF au départ : ainsi par exemple, certains imagineraient lier à la carte la gratuité des transports ; si l'idée est séduisante, on risque néanmoins d'attendre longtemps pour la mise en œuvre

Sur le plan du lobby, l'EDF est incontournable au niveau européen et international. Il est l'interlocuteur de la Commission européenne et est la seule OING qui défend l'ensemble des 80 millions de PH. C'est une association sérieuse et qui rend des notes de position fortes !

Enfin, elle souligne, à titre d'exemple, que dans le cadre de la défense par le BDF de son rapport alternatif, l'aide de l'EDF a joué un rôle important, de par la compétence de son personnel, dans la bonne préparation des deux rencontres entre le BDF et le Comité des droits des personnes handicapées à Genève.

A la question de savoir si le montant est juste, la Secrétaire Générale n'a pas de réponse. Toujours est-il que si la majorité des fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'EDF proviennent de subsides de la Commission européenne, ceux-ci sont liés à une obligation de « cofinancement » de la part de l'EDF, à hauteur de 15%. Sans les cotisations de ses membres, l'EDF ne pourrait survivre.

Le budget est approuvé.

11) Présentation du plan d'action 2015

L'ordre du jour ne permet pas de passer en revue dans le détail l'ensemble du plan d'actions. La Secrétaire générale insiste sur les manquements liés à l'accessibilité des services internet, des chemins de fer (elle cite l'exemple d'une série de réformes survenues depuis le début de l'année et qui mettent à mal la liberté de circulation pour les PH, à savoir le surcoût pour la personne qui prend son billet dans le train, or de plus en plus de gares et guichets se ferment au profit d'automates inaccessibles pour les PH présentant un déficit intellectuel ou sensoriel, sans compter les personnes âgées non familiarisées à cette nouvelle technologie), de la standardisation, ... autant de dossiers dans lesquels l'UE peut activement légiférer et suivre la mise en œuvre.

La Secrétaire Générale présume que le document a fait l'objet d'une lecture par tous et répondra donc aux questions éventuelles.

Elle insiste encore sur quelques points avant de rendre la parole aux membres.

Le secrétariat s'est à nouveau renforcé d'une collaboratrice et retrouve une capacité de travail qui lui permettra de répondre aux attentes émanant du Conseil d'administration : le BDF veut poursuivre son approche participative qui a été la clé du succès du rapport alternatif UNCRPD.

La Convention UNCRPD reste le fonds de commerce du BDF ; fort des constats réalisés et des recommandations émises, il faudra poursuivre l'interpellation des politiques.

Les contacts avec l'Union européenne seront aussi déterminants en cette période où les droits sociaux pour les plus faibles sont menacés. La prochaine rencontre du mois d'avril avec la Commissaire européenne aux Affaires sociales et à l'Emploi, Marianne Thyssen, sera le premier pas concret. Le BDF et l'EDF mettront tout en œuvre pour obtenir des engagements concrets dans les dossiers de sa compétence et la mise en œuvre de la Convention ONU dans les compétences européennes.

G. Marlière reçoit à présent les questions.

F. Verstraete soulève la question de l'effectivité de la liberté de circulation des personnes handicapées alors que le régime des aides à l'inclusion est basé sur la « sédentarité » des personnes handicapées. Il s'explique et cite la situation de la personne sourde francophone, domiciliée en Flandre qui suit des cours dans une école dépendant de la Communauté française située en Région bruxelloise. Cette personne a besoin de soutien en langue des signes. Ce soutien est théoriquement financé par la Région bruxelloise mais le service ne peut lui accorder cette aide financière vu qu'elle n'est pas domiciliée en Région

bruxelloise. A l'inverse, la Région flamande ne peut pas l'aider vu qu'elle ne reconnaît que la prise en charge de la langue des signes flamande. C'est une situation catastrophique et qui exclut les personnes handicapées de la vie en société.

F. Bouquelloen demande que l'Europe mette la pression pour changer cette situation.

D. Tresegnie précise qu'à la demande du CA, un courrier, dénonçant cette situation et demandant d'y remédier rapidement, va être adressé à tous les Ministres belges en charge de l'aide aux personnes handicapées (le courrier est actuellement à la traduction).

12) Adoption du plan d'action 2015

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le plan d'action 2015.

13) Adoption du budget pour 2014

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le budget 2014.

La première partie de l'Assemblée générale consacrée aux obligations statutaires se termine.

=====

Arrivée et accueil des parlementaires européens et de leurs représentants, à savoir :

Helga STEVENS, député EU et sa collaboratrice parlementaire, Annika PABSCH

Richard Miller, Directeur du Service d'études du MR, et représentant du député EU Louis MICHEL

Gilles DE STERCKE, Collaborateur parlementaire et représentant du député EU Hugues BAYET

Elisabeth BULCKE, Collaboratrice parlementaire et représentante du député EU Ivo BELET

A la demande du Président dans la perspective de la 2^{ème} partie consacrée à l'échange constructif sur le rapport alternatif UNCRPD de l'EDF, un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le Président remercie chacun et cède la parole sans plus attendre à Catherine Naughton, Directrice de l'EDF pour la présentation du rapport alternatif de l'EDF .

C. Naughton rappelle que l'EDF est une ONG indépendante qui existe depuis 1986 et représentant 80 millions de personnes handicapées en Europe. Les membres sont des Conseils nationaux des personnes handicapées comme le BDF mais aussi des organisations qui travaillent sur des sujets spécifiques, p.e. Autism Europe.

Le but de l'EDF est de promouvoir les droits humains des personnes handicapées auprès des institutions européennes.

Pour rédiger le rapport alternatif, l'EDF a reçu les contributions des membres sur leurs sujets d'expertise (par exemple ENIL – European Network on Independent Living - sur l'article 19, mais aussi des organisations de la société civile (par exemple EWL – European Women's Lobby - sur l'article 6 sur les femmes et filles handicapées). Trois versions du rapport ont été soumises aux membres. Le rapport final a été adopté en novembre 2014. La publication a été réalisée en février 2015.

Le rapport a bien entendu été l'occasion de remettre des observations sur le rapport de l'UE. Il est aussi une analyse et un ensemble de recommandations sur chaque article de la Convention.

Le rapport a été divisé en deux parties – sur la mise en œuvre de la Convention par les politiques Européens et la mise en œuvre par l'UE en tant qu'administration.

Si l'on souhaite conclure rapidement, on peut affirmer que l'objet de la Convention – qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes handicapées - n'est pas réalisé aujourd'hui dans l'UE.

Ainsi, par exemple, les obstacles que les personnes handicapées rencontrent pour circuler librement dans l'UE, la discrimination dans tous les domaines de la vie, et le taux de pauvreté et exclusion sociale sont aggravés à cause de la crise économique.

La recommandation principale de l'UE consiste en la demande d'un Pacte sur le handicap et en son inclusion dans la Stratégie Européenne 2020.

Le calendrier des discussions avec les experts de l'ONU sera le suivants :

- 2 avril 2015 : discussion par le Comité des Droits des Personnes Handicapées (Comité) sur la 'List of Issues' pour l'UE
- 17 avril 2015: adoption formelle de la « List of Issues »
- Fin août 2015: dialogue constructif entre l'UE et le Comité
- 3 septembre 2015: adoption des observations conclusives par le Comité (recommandations)
- EDF présentera son rapport alternatif au Comité pendant les sessions d'avril et août 2015

C. Naughton souhaiterait s'arrêter un moment sur l'organe de suivi européen de l'UNCRPD. (article 33, 2)

- Composition: le Parlement Européen (LIBE, EMPL et PETI), la Commission Européenne, FRA, Le Médiateur européen et FEPH
- Réunion politique le 4 mars 2015 – adoption formelle du programme de travail 2015-2016
- Invitation à participer au processus d'examen à Genève – présentation le 2 avril 2015 pour le Comité. L'EDF expliquera comment fonctionne le mécanisme 33.2. Elle insistera sur le fait que
 - Il n'y a pas de Commission parlementaire sur le handicap
 - L'organe de suivi de l'article 33, 2 CDPH est la « Task Force inter-commissions » (EMPL, LIBE, PETI, ...) sur la mise en œuvre de la CDPH (création en cours). Elle est le fruit d'une décision de la Conférence des Présidents (Décembre 2013, janvier 2015). Elle assure le rôle de point focal : avant tout une coordination horizontale afin d'éviter des gaps dans la mise en œuvre de l'UNCRPD. Elle va définir une stratégie globale de mise en œuvre de la Convention. L'architecture est la suivante:
 - Pilotée par la Commission de l'emploi et des affaires sociales
 - Participation de la plupart des commissions parlementaires: LIBE, TRAN, IMCO, DROI, ENVI, JURO, BUDG, FEMM, CULT, PETI (1 député ou plus par commission + secrétariat des commissions)
 - Le FEPH souhaite être activement impliqué et consulté dans ce processus (article 4,3) et formulera des recommandations

- L'Intergroupe handicap est un organe informel et non permanent ;
 - Groupe de Haut Niveau sur l'Egalite homme-femme et la diversité – s'occupe de la mise en œuvre de CDPH par le PE en tant qu'administration publique
 - les Commissions parlementaires n'effectuent pas de suivi systématique de la mise en œuvre de la CDPH.
- Conclusion: besoin de renforcer l'architecture et intégrer l'UNCRPD dans tous les processus de droits fondamentaux du PE. Dans le cadre de l'examen des progrès de l'UE par le Comité des Droits de la Personne Handicapée, jusqu'à présent, le PE est largement exclu du dialogue interinstitutionnel. LE FEPH propose un rapport d'initiative du PE, avec avis des différentes commissions parlementaires concernées par la Convention

Le Président remercie la Directrice et propose aux représentants du PE de présenter - leurs réflexions.

H. Stevens représente la Commission LIBE et suit l'implémentation de la UNCRPD dans les affaires intérieures et la migration. Elle souhaite faire plusieurs réflexions :

- La Commission PETI est nouvelle et il faut à présent définir sa procédure de travail et ses priorités.
- On est bien ici dans un cadre européen de réflexion dans lequel, il faut intégrer le principe de subsidiarité. L'UE peut apporter une plus-value.
- L'UE doit regarder son propre fonctionnement : ainsi l'UE a un site mais qui n'est pas accessible aux personnes handicapées avec une déficience sensorielle ou intellectuelle. Autre exemple : la Commission LIBE est publique et ouverte à tous mais les besoins des personnes aveugles ou sourdes ne sont pas pris en considération.

G.Marlière s'adresse aux représentants des parlementaires et leur demande quelles sont leurs priorités.

R. Miller revient tout d'abord sur la question de la réforme des chemins de fer introduite par G. Marlière au titre d'exemple de l'inaccessibilité des services. Il a pu prendre contact avec le Cabinet Galant qui lui a confirmé

qu'il n'y pas de surcoût si la personne présente sa carte de personne handicapée (ndlr. Une telle carte n'existe pas actuellement et est revendiquée depuis des années par le BDF) et que pour le surplus, la Ministre reste totalement ouverte au débat.

Plus globalement, R. Miller considère que l'Europe doit apporter une réponse concrète aux besoins des citoyens. Les personnes handicapées ne doivent pas être victimes de la régionalisation induite par la 6^{ème} réforme de l'Etat.

Les contraintes budgétaires doivent être mises en œuvre mais en même temps, il faut laisser la place à de nouvelles initiatives. L'article 9 du Traité permet la mobilisation intégrée des parlementaires européens et des parlements régionaux. Il faut renforcer cet aspect car le PE a été lâché : la démocratie est le moteur des réformes. Les nouvelles technologies rendent tout possible et il faut privilégier cette orientation au profit de tous. En ce qui concerne l'accès à l'emploi, c'est indissociable de l'accès à l'enseignement. De manière générale, les droits ne doivent pas être formels mais réels.

E. Bulcke explique qu'elle est nouvelle et qu'elle souhaite apprendre les besoins des personnes handicapées. Elle fera rapport au député Ivo Belet.

G. Marlière peut y répondre mais de manière non exhaustive. Elle le fera dans ces circonstances en soulignant le lien entre le rapport de l'EDF et les politiques belges. Dans l'ordre, elle cite :

- La Directive transversale « égalité des chances » : il est bien nécessaire de tenir compte de la répartition des compétences.
- La carte de mobilité pour les PH : elle répond aux demandes et besoins des personnes. Elle soutient leur liberté de circulation et leur inclusion et dispense de justifier un handicap, dans une totale liberté de la présenter ou non. Plutôt que de revendiquer un accès à une série de droits et à la transportabilité, le BDF préfère un outil de base, permettant un accès à certains biens et services, dans le respect des règles édictées par le pays qui délivre l'accès à la compensation. Il faut débiter dans des domaines minimalistes tels que les loisirs, la culture et le sport et étendre par la suite.

R. Vrydag insiste, par ailleurs, sur l'accessibilité des informations et services. L'European Accessibility Act (EAA) traîne depuis de nombreuses années. Avoir accès à l'information, c'est aussi poser des choix de vie. Avoir accès à l'information passe par la digitalisation et l'accès à l'information pour tous.

- Les statistiques sont également une priorité car actuellement il manque cruellement de données valables. Les véritables choix politiques de société n'existent pas et laissent la place à des réponses incomplètes et trop prudentes.
- La participation des personnes handicapées aux processus de réflexion et de décision est un défi, au niveau européen, mais aussi en Belgique.
- Emploi : la sensibilisation a atteint ses limites ; les employeurs invoquent à tout bout de champs la crise pour limiter les recrutements ; bien souvent, ils voient le manque de la personne avant ses compétences.
- Protection sociale : précarité et handicap sont intimement liés. La crise a des effets très importants sur les personnes handicapées car dans tous les pays européens on assiste à une diminution de la protection sociale (allocations et services). La Stratégie 2020 a des effets pervers : activation et exclusion sont liés. Le pilier social plie toujours sous le pilier économique, c'est inacceptable. Le BDF attend un signal fort de l'Europe pour qu'elle soutienne la protection sociale.

G. De Stercke explique que Hugues Bayet est suppléant dans la Commission Libertés civiles. Il insiste sur l'importance de la Task Force et rappelle que Marie Arena fait partie de la Commission Emploi.

Il explique que la réduction du budget des institutions européennes diminue forcément les leviers d'actions. Il est un défenseur inconditionnel de la transversalité. Il regrette que la Directive non-discrimination bloque en Conseil des Ministres. Cependant, il conseille d'utiliser le levier de la Commission LIBE qui pourrait par exemple poser à la Commission Européenne la question du taux d'emploi des PH. La Commission n'aura pas de chiffres à fournir et sera alors embarrassée et soucieuse de chercher une solution.

G. Marlière désire connaître la réaction des représentants par rapport aux priorités exposées.

I. Borré insiste sur l'importance du temps qui passe : il ne suffit pas de dire ce que l'on veut faire mais encore faut-il se fixer un objectif de temps. La demande de carte de mobilité remonte à des années, beaucoup de personnes sont d'accord avec le projet et pourtant rien ne se fait.

H. Stevens constate que PS et CD&V sont dans l'exécutif depuis des années et que rien ne se fait. Cela étant, si la carte de mobilité présente un coût, elle est aussi un investissement économique. Il faut un lobby en ce sens. La carte de

mobilité sera certainement travaillée en Intergroupe PH au Parlement européen. Il faut aussi que les gouvernements régionaux et fédéral agissent. En ce qui concerne la question des aménagements raisonnables dans les universités, H. Stevens considère que les universités elles-mêmes doivent assurer les aménagements nécessaires aux besoins des étudiants

R. Miller ne souhaite pas rentrer dans les débats politiques belges qui nous égareraient au niveau européen.

Il souligne que tous les points amenés sont essentiels ! Ce qui est fait au niveau régional doit être défendu sur le plan européen aussi. L' European Accessibility Act (EAA) est important et intéressant sur le plan de la construction européenne car cela fait bouger les choses pour tout le monde et cela contribue à la construction de la citoyenneté européenne. Il souhaite développer au maximum la carte de mobilité.

La crise financière existe dans tous les Etats membres. On ne peut plus attendre car il y a véritablement un constat de dégradation au niveau de la vie des PH. Il faut une réponse urgente.

E. Bulcke rappelle que le PE n'a pas de droit d'initiative législative mais par contre peut questionner la Commission européenne. Ainsi, I. Belet qui est à la Commission Transport peut « pousser » des dossiers en lien avec l'accessibilité

R. Vrydag considère que la pression est importante mais cela n'empêche que l'Intergroupe PH doit devenir un interlocuteur à part entière.

C. Naughton rappelle que dans le cadre du rapport alternatif et l'exercice de rapportage qui s'en suit, ce qui est important c'est la « List of issues » : il faudra que les Parlementaires et la Commission européenne discutent ensemble en avril. De même, en septembre, il y aura une nouvelle opportunité pour discuter de la promotion de l'inclusion en général. Le dialogue interinstitutionnel doit être permanent. Les Droits de l'Homme doivent être LE fil conducteur. Elle rappelle l'article 8 selon lequel il faut promouvoir l'UNCRPD. Cela vaut pour les institutions européennes aussi ! 80 millions de PH attendent du concret et c'est important pour l'Europe en général.

F. Verstraete remercie les parlementaires et leur représentants pour leur engagement mais considère qu'il reste important de poursuivre la sensibilisation. Il prend l'exemple du projet 112 qui est un projet « step by step » : il faut une inscription préalable et le système n'est pas accessible aux personnes valides (alors que ce serait bien utile par exemple en cas de cambriolage), ni aux touristes ou travailleurs de passage. L'Europe doit être plus contraignante.

F. Bouquelloen insiste sur l'importance d'avoir des standards uniformes dans toute l'Europe.

M. Kempen souhaite revenir sur l'accessibilité des transports publics : en Flandre, c'est tout simplement une catastrophe tant pour les bus (société de Lijn) que pour les trains (SNCB).

G. Marlière insiste sur le fait que l'accessibilité est une garantie pour la participation et que le BDF reviendra vers le Parlement européen pour que l'UE aille plus loin et plus vite à ce niveau.

P. Gyselinck remercie tous les participants pour les échanges importants qu'ils ont nourris.